



> ÉDITORIAL

Karine Reverte,
directrice du CCAH

Le CCAH et France Active ont signé le 31 octobre dernier une convention de partenariat. Cette signature est la concrétisation d'une collaboration dynamique et inventive, débutée il y a près de deux ans. Dynamique et inventive car cette collaboration a commencé sur le terrain, avec les structures territoriales de France Active, en lien direct avec les besoins des porteurs de projet. Et dans ce contexte, le dynamisme et la réactivité sont de mises. Mais pas seulement, l'expertise également. Et c'est là que ce partenariat entre nos deux structures prend tout son sens. France Active se définit comme un réseau apportant un accompagnement professionnel et des possibilités de financement pour des porteurs de projets créant des emplois, et pour des entrepreneurs sociaux. Le CCAH est lui-même un réseau apportant une expertise, et par l'intermédiaire de ses membres des financements, pour des structures et services accompagnant les personnes handicapées. La question serait plutôt de savoir pourquoi n'avons-nous pas travaillé ensemble auparavant ? Nous agissons donc ensemble pour développer des partenariats actifs et porteurs de sens, pour co-construire et aider à valoriser des initiatives exemplaires, pour développer les entreprises sociales et solidaires qui accompagnent les personnes en situation de handicap. Ce soutien prendra différentes formes : apport conjoint d'information et de compétences, mise en lien de nos propres expertises, formation, communication sur nos deux structures, et bien sûr co-financement de projets. Ce partenariat qui concrétise notre souhait de travailler ensemble, c'est aussi et surtout un état d'esprit à maintenir et à développer où l'action de chacun est épaulée et relayée au sein d'organisations collectives, gage de continuité. C'est une volonté d'apporter des réponses concrètes, de faire acte d'engagement, de miser sur l'avenir.

Actualités du CCAH > pages 1 et 2

Calendrier des prochaines formations > page 2

Bonnes pratiques > page 3 et 6

3 questions à Patrick Gohet > page 4

Actualités du handicap > page 5

ACTUALITÉS DU CCAH

Le CCAH récompensé par le **Crédit coopératif**

C'est dans le cadre du Forum national des Associations et Fondations qu'a été remis au CCAH le prix Coup de Cœur du Crédit Coopératif. Depuis l'origine du forum, il y a 8 ans, ce prix met à l'honneur des projets associatifs reconnus pour leur démarche innovante et originale. Pour les membres du jury réuni par le Crédit Coopératif, la création du CCAH était véritablement visionnaire lorsque les groupes de protection sociale ont constitué l'association en choisissant de s'entourer de partenaires aussi diversifiés que des entreprises, des associations, des mutuelles et des comités d'entreprise. Selon Sylvie

Bournazel, responsable de développement à la direction des organismes d'intérêt général du Crédit Coopératif, le CCAH est perçu par le secteur associatif comme un coordonnateur efficace d'acteurs économiques. Autre point déterminant, le CCAH, association reconnue d'utilité publique, a vocation à se rapprocher des entreprises qui poursuivent une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et souhaitent dans ce cadre fléchier et sécuriser les fonds qu'elles attribuent. Par ailleurs, en remettant le prix Coup de Cœur au CCAH, Sylvie Bournazel a également souligné que les associations, qui depuis quelques années subissent le retrait des financements publics, sont en recherche de nouveaux modes de financement, opportunité offerte depuis plus de 40 ans par les membres du CCAH qui contribuent au financement du secteur.



Handicaps et sexualités, une publication du CCAH en partenariat avec la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH)



La question de la sexualité des personnes handicapées connaît depuis les années 2000 un intérêt grandissant. Les récents débats sur la création d'un métier relatif à l'assistance sexuelle des personnes handicapées témoignent de cet intérêt. Des associations se sont emparées de la question, des films en traitent, des débats publics et des événements scientifiques sont menés autour de cette thématique. Dans un même temps, les personnes handicapées rencontrent des difficultés pour vivre leur sexualité comme elles l'entendent et la société française semble souvent bien gênée pour évoquer lucidement et objectivement cette légitime revendication. Issue du travail de recherche

mené par Aurélien Berthou, doctorant en sociologie, le document publié par le CCAH et la FIRAH est destiné aux acteurs de terrains et présente une sélection des travaux de recherche menés ces dernières années en France et à l'étranger sur la question de la sexualité des personnes handicapées. Pour cette publication, le CCAH a pu recueillir certains témoignages, notamment celui, au Planning Familial, de la responsable du programme de formation prévention, sensibilisation et formation à l'accompagnement de la vie affective des personnes handicapées. Handicaps et sexualités - Document gratuit téléchargeable sur le site Internet du CCAH dès le 3 décembre.

Prochaines formations

DÉCOUVRIR LE HANDICAP**19/11/2013**

Sensibilisation au handicap

26/11/2013

Accueillir une personne en situation de handicap

ACTION SOCIALE ET HANDICAP**11/03/2014**

Evaluation et compensation du handicap

EMPLOI ET HANDICAP**28/01/2014**

Comment recruter et intégrer une personne handicapée

06/03/2014

Comment maintenir dans l'emploi une personne handicapée ?

20/03/2014

Sensibilisation au handicap psychique au travail

25/03/2014

Répondre à son obligation d'emploi en faisant appel à la sous-traitance

CULTURE ET HANDICAP**20/03/2014**

Accueillir les personnes en situation de handicap dans une structure culturelle et artistique

21/03/2014

Développer une offre culturelle accessible aux personnes en situation de handicap

Une plateforme de formation adaptée à des adultes sourds

Ayant souhaité développer l'accueil des stagiaires sourds en formation au sein des Centres de Rééducation Professionnelle (CRP), la FAGERH, réseau coordonné d'établissements de rééducation professionnelle, a créé un groupe de travail sur le thème : « comment accueillir dans de bonnes conditions des adultes sourds en formation dans les CRP ? ».

La méconnaissance de ce public par les CRP en France faisant obstacle à leur formation professionnelle et à leur insertion sociale, le CRP de l'APSAH, situé sur la commune d'Aixe-sur-Vienne près de Limoges, s'est positionné afin de pouvoir apporter une réponse ciblée. C'est ainsi qu'est né le projet de création d'une plateforme de formation adaptée à des adultes sourds.

Depuis sa création en 1969, le CRP APSAH accueille en formation des adultes orientés par les MDPH, quel que soit leur handicap. La plateforme adaptée, créée depuis février 2013, se situe, elle, en amont des formations qualifiantes et/ou certifiantes proposées au CRP.

D'une durée de 22 semaines avec un volume globale de 745 heures, elle se compose de trois modules :

- **PROJET DE VIE/PROJET SOCIAL D'INSERTION** : ce module permet aux stagiaires sourds d'identifier et de solliciter les ressources sociales pour la mise en œuvre de leurs projets et d'appliquer une démarche de résolution de problème. Ils apprennent également à comprendre les comportements des entendants, à être dans une dynamique de citoyenneté et de socialisation, à développer leur esprit critique, et enfin à gagner en autonomie et initiative.

- **PROJET DE FORMATION** : il s'agit de suivre une remise à niveau en français

et en mathématiques, d'améliorer la pratique de la LSF et de développer des compétences sociales et civiques. Des stages de découvertes de sections de formation proposées au sein du CRP (prothèse dentaire, horticulture, maintenance sur équipements bureautiques, magasinier, secrétaire comptable...) sont mis en place.

- **PROJET PROFESSIONNEL** : ce module permet de définir ou confirmer un projet professionnel, de comprendre l'environnement de l'insertion professionnelle, de connaître les techniques de recherche d'emploi, de développer un comportement professionnel adapté et de prendre conscience de sa responsabilité dans la vie professionnelle. Pour ce faire, des stages de découverte métier et des stages d'observation sont réalisés en entreprise.

Deux modules optionnels sont également proposés : une initiation au code de la route ainsi qu'une préparation au Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE).

Les modules s'effectuent en langue des signes, afin que les échanges restent fluides et compris de tous.


La démarche se veut participative, l'objectif étant un partage des savoirs et compétences entre formateurs et stagiaires.

Les formateurs intervenant auprès de ce groupe sont tous formés à la LSF. Ils s'appuient durant les cours sur le référent technique spécialisé en surdité. Les stagiaires bénéficient également de l'accompagnement dispensé par l'assistante sociale, le psychologue et la chargée d'insertion du CRP.

Cette plateforme permet d'accompagner deux fois par an un groupe de 10 stagiaires. Elle est soutenue et financée par l'Agence Régionale de Santé du Limousin, qui souhaite faire du CRP de l'APSAH un site pilote en France dans la formation des adultes sourds.



Nouveau



PLATEFORME SURDITE

« La surdité n'est pas exclusivement une affaire de l'oreille, elle n'est pas non plus l'affaire d'une personne, elle repose sur les rapports qu'au moins deux personnes entretiennent entre elles. »

Bernard MOTTEZ, cité par Andréa BENVENUTO

A ÉTÉ SOUTENU PAR

AG2R-La Mondiale, Malakoff-Médéric et Réunica à hauteur de 64 840 €

+ DE RENSEIGNEMENTS

CRP APSAH
Rignac - 87700 AIXE SUR VIENNE
Tel : 05 55 70 23 84
E-mail : info@apsah.asso.fr

Patrick Gohet

→ Inspecteur général des affaires sociales, animateur du groupe « Avancée en âge des personnes handicapées »



Quelles sont les conclusions du groupe de travail « Avancée en âge des personnes handicapées » que vous avez animé à la demande des ministres Michèle Delaunay et Marie-Arlette Carlotti ?

Alors que l'espérance de vie des personnes handicapées s'allonge comme pour l'ensemble de la population, cette question n'a pas, jusqu'à ce jour, donné lieu à une véritable politique globale et planifiée. Les analyses et les préconisations du groupe devraient le permettre. Il s'agit de mettre en place une stratégie fondée sur une approche positive du vieillissement. C'est pourquoi le groupe a d'emblée décidé, sans nier les réalités du phénomène, de parler d'avancée en âge.

Elle peut s'accompagner de l'accroissement du handicap d'origine ou de l'apparition d'autres handicaps. Elle doit donc être anticipée, c'est-à-dire inscrite dans les projets d'établissement et individuels, ainsi que dans les plans de compensation, en tenant compte du fait que les uns vieillissent à domicile et les autres en institutions. Il s'agit, en les adaptant, d'appliquer les recomman-

dations ordinaires relatives au mode de vie : alimentation, activités physiques...

Il faut prévenir les ruptures et organiser les transitions, par exemple entre l'activité professionnelle et la retraite. A cet égard, des formules comme l'accueil temporaire doivent être soutenues et développées. Il est également indispensable de repérer l'apparition de la fragilité qui caractérise le vieillissement afin de mieux l'accompagner. Il faut se préoccuper de la situation des aidants, notamment familiaux, qui avancent en âge eux aussi.

Pour répondre aux besoins des personnes handicapées qui avancent en âge, l'offre médico-sociale et sanitaire doit être adaptée, qu'il s'agisse de l'introduction du temps partiel en ESAT, du recours à des activités de substitution de nature plus occupationnelle, de la mise en place d'unités spécialisées en EHPAD, de l'accueil dans les mêmes lieux de personnes handicapées âgées et de leurs parents très âgés, de la coopération de proximité entre EHPAD et maisons d'accueil pour personnes handicapées âgées...

Tout ça doit se faire dans le respect d'une éthique rigoureuse : écoute des aspirations des personnes, recherche de leur consentement, prévention de toute forme de maltraitance, adaptation des accompagnements et des soins...

Selon vous, quelles sont les priorités d'action à mener au cours de ces prochaines années ?

Les réponses aux besoins des personnes handicapées âgées sont nécessairement adaptées, évolutives et durables. Des conditions sont à remplir pour y parvenir. Tout d'abord, simplifions les procédures d'accès aux diverses solutions. Ensuite, coordonnons davantage les acteurs qui doivent coopérer : les services de l'État et ceux des départements ; les multiples intervenants comme les CLIC, les MAIA, les MDPH, les territoires de ceci, de cela...

Autre impératif, la formation initiale et continue des professionnels qu'il faut adapter en y intégrant de manière plus explicite cette question de l'avancée en âge.

Notre époque est marquée par l'assèchement des ressources publiques. Dans ces conditions, où trouver les ressources pour constituer une offre de services et de solutions d'accueil de qualité ?

Le groupe de travail que j'ai eu l'honneur d'animer n'a pas hésité à s'interroger sur les efforts de mutualisation des moyens, notamment de ceux destinés aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Incontestablement, on observe des similitudes dans leurs besoins. Il ne s'agit pas de les confondre, mais de travailler sur les convergences possibles. D'ailleurs, la loi de 2005 en avait retenu le principe en prévoyant la levée de la fameuse barrière d'âge des 60 ans.

Dans le même ordre d'idée, l'évolution des MDPH vers des MDA a retenu l'attention du groupe. Ce qui est clair c'est que les personnes handicapées et les parents sont foncièrement attachés à une organisation qui garantisse leur participation aux décisions qui les concernent.

Pour finir, il est évident que les structures d'accueil existantes et les services d'aide à domicile doivent s'adapter à l'avancée en âge des personnes handicapées. Il est tout aussi évident que des solutions supplémentaires devront être créées. Ce sera le travail du groupe de suivi de nos préconisations, dont nous demandons la constitution, que d'y contribuer.

Enfin, je tiens à remercier les membres du CCAH pour la part qu'ils ont prise dans la création du film réalisé par Olivier Le Mab, illustration indispensable pour comprendre les observations et les propositions du groupe.

■ Lancement de l'appel à projets « Prix AGIRC-ARRCO » pour l'Accès aux soins des personnes handicapées vieillissantes 2014, en partenariat avec le CCAH

Les régimes de retraite complémentaire ont lancé leur appel à projets récompensant par un prix de 50.000€ un projet visant à faciliter l'accès aux dispositifs de prévention, de dépistage ou de soins des personnes handicapées vieillissantes, qu'elles vivent à leur domicile ou en établissement. Date limite de dépôt des projets le 17 janvier 2014.

Plus d'informations sur :

www.ccah.fr

rubrique Financer/Appel à projets en cours

■ Création d'un nouveau label

« Destination pour tous »

Ce nouveau label « Destination pour tous » (DPT) vise à valoriser des territoires proposant une offre touristique cohérente et globale pour les personnes handicapées, intégrant à la fois l'accessibilité des sites et des activités touristiques, mais aussi l'accessibilité des autres aspects de la vie quotidienne et facilitant les déplacements sur le territoire concerné. Il s'inscrit dans la continuité du label Tourisme et Handicap créé en 2001. Date limite de dépôt des candidatures le 31 décembre 2013.

Plus d'informations sur :

www.social-sante.gouv.fr

■ APF - « Une nouvelle approche des aidants familiaux : enquête sur la charge de l'aidant familial ou proche aidant »

Lors de la journée des aidants du 6 octobre dernier, l'APF a publié les résultats d'une enquête évaluant la charge qui pèse sur les aidants fami-

liaux. Dressant le portrait type de l'aidant familial auprès des personnes handicapées, l'étude décrit ensuite la réalité vécue par ces aidants du quotidien. Enfin, des propositions visant à la reconnaissance spécifique de nouveaux droits pour les aidants sont formulées : aides financières, droits sociaux, formations, accès à des dispositifs de répit et/ou de soutien permettant notamment une meilleure conciliation vie professionnelle / vie d'aidant familial.

Plus d'informations sur :

www.apf.asso.fr

■ Handéo - Parution de l'étude « Services à la personne en situation de handicap : quels coûts ? »

Cette étude met en lumière l'importance du reste à charge pour les personnes ayant besoin d'une aide humaine à domicile et son impact en termes de renoncement à bénéficiaire de l'ensemble des droits ouverts en matière de compensation. Handéo et ses membres souhaitent que les conclusions de l'étude puissent être prises en compte par les pouvoirs publics et notamment par le groupe de travail mis en place par le Premier Ministre pour évaluer les difficultés des personnes handicapées en situation de précarité et d'identifier les freins spécifiques dans l'accès aux droits sociaux.

Plus d'informations sur :

www.handeo.fr

■ Parution de deux guides pratiques pour encourager l'emploi des personnes handicapées dans l'économie sociale et solidaire (ESS) par la mutuelle Chorum dédiée à la protection sociale complémentaire de l'ESS

Ces deux guides pratiques ont pour but d'appuyer les employeurs de

l'ESS dans la construction d'une politique de recrutement et d'intégration des travailleurs handicapés en entreprise et d'encourager une stratégie de sous-traitance et/ou d'achat responsable avec le secteur.

Plus d'informations sur :

www.chorum.fr

■ Suite de l'affaire Amélie : proposition d'un dispositif pour « les cas d'urgence »

Après le renoncement par l'Etat à engager un recours contre la décision du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) ordonnant à l'ARS, sous astreinte, de trouver une solution d'accueil pour la jeune femme de 19 ans sans solution depuis des mois, le Ministère fait des propositions en vue d'un dispositif particulier pour ce type de « cas d'urgence ». Dans les points de réflexion évoqués sur le lancement de ce nouveau dispositif : la fixation de critères de durabilité et d'état de détresse notamment pour déterminer l'urgence ; la création de commissions spéciales dans les instances locales telles que les MDPH et ARS ; l'ouverture du numéro national 3977 contre la maltraitance.

Un habitat intermédiaire pour personnes handicapées vieillissantes

L'Association MARPA de Millay (58) assure la gestion et l'animation de l'EHPAD Bernard de Laplanche. L'établissement de type « maison familiale rurale » créé en 1993 est devenu EHPAD en 2006.

Afin de proposer un mode d'accueil permettant d'assurer une continuité dans le parcours de vie de personnes handicapées vieillissantes, l'association a travaillé, en partenariat avec l'association ADSEAN (Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Nièvre), et avec le soutien de professionnels et d'élus, à la mise en œuvre d'un « habitat intermédiaire » entre le domicile ou le foyer, et la maison de retraite. La mairie de Millay a ainsi proposé, au sein d'un lotissement, la location de 6 pavillons à Nièvre Habitat qui pourront accueillir des personnes handicapées vieillissantes, avec ou sans leur famille. Les locataires de ces logements disposeront également d'un accompagnement SAVS (Service d'Aide à la Vie Sociale) et pourront accéder au plateau technique de l'EHPAD voisin. Afin de mener à bien ce projet, un

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) a été créé par les deux associations : le GCSMS de la Vigne, qui sera le gestionnaire de la structure. L'association MARPA mettra à disposition le plateau technique et les moyens de l'EHPAD voisin, et l'ADSEAN gèrera le SAVS par redéploiement d'un SSA (Service de Suite et d'Accompagnement).

Le financement est assuré pour une durée de 5 ans à titre expérimental à partir de 2013 par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général. Le loyer est pris en charge par les résidents grâce à l'AAH (Allocation Adultes Handicapés) et l'APL (Aide Personnalisée au Logement).

Une équipe pluridisciplinaire interviendra dans le fonctionnement de l'habitat intermédiaire : aides-soignantes, aides médico-psychologiques, infirmières et auxiliaires de vie de l'EHPAD, animateur, psychologue, diététicien, psychomotricien, ergothérapeute, ainsi que des libéraux (médecine générale, kiné).

Les personnes bénéficiaires auront

une déficience intellectuelle légère ou moyenne et auront auparavant été accompagnées en ESAT et foyer d'hébergement, en famille d'accueil, ou par leurs parents vieillissants.



A ÉTÉ SOUTENU PAR

Agrica, Klésia et Malakoff-Médéric à hauteur de 75 000 €

CONTACT

Habitat intermédiaire La Vigne
Lotissement La Vigne – 58170 MILLAY
03 86 30 48 05
ehpadmillay@gmail.com

LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE

AGRICA - AG2R LA MONDIALE -
APICIL - AUDIENS - B2V - CRC -
HUMANIS - IRCEM - IRP AUTO -
KLESIA - LOURMEL -
MALAKOFF MÉDÉRIC -
PRO BTP - RÉUNICA



LES MUTUELLES

CNG-MG MUTUELLE DE LA
GENDARMERIE - LA MUTUELLE GÉNÉRALE -
MAI - MCDEF - MGEN - MIP - MMJ -
MNH - MUTUELLE DU PERSONNEL
DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE -
INTÉGRANCE - MUTUELLE RENAULT -
MUTUELLE DU TRÉSOR - SMAR

LES ENTREPRISES, COMITES D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES

ACAS du CEA - AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE
TÉLÉCOM - ANCV - APAS BTP - ASSOCIATION DES ANCIENS
ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE -
BNP PARIBAS - CAES du CNRS -
CCAS DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUE
ET GAZIÈRE - CNBF - CRÉDIT AGRICOLE SA -
CRÉDIT COOPÉRATIF - OCIRP -
RSI ILE-DE-FRANCE - SNCF

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

ANAÉ - ANCREAI - APF - AUTISME FRANCE -
CESAP - CNAPE - CROIX ROUGE FRANÇAISE -
FAF - FÉDÉRATION DES APAJH - FÉDÉRATION
D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE CROIX-MARINE -
HANDICAP INTERNATIONAL - L'ADAPT -
ORDRE DE MALTE FRANCE - UNAFAM -
UNAFTC - Unapei - U.N.A.P.H. -
UNIOPSS - UNISDA

7, rue Treilhard
75008 Paris

Tél. : 01 42 27 78 51
Fax : 01 44 40 44 05
contact@ccah.fr